

sont les miennes, non celles du Ministre — qu'il y a eu une hausse du nombre des postulants et qu'apparemment, ils étaient mieux qualifiés.

Le sénateur Yuzyk: Cela ne rejoint-il pas mon argument, à savoir que ces personnes sont exactement le genre que nous désirons avoir au Conseil.

Le sénateur McDonald: Mais qu'en sait-on vraiment avant de les avoir vues à l'oeuvre au sein de la Compagnie où ils peuvent s'illustrer ou se discréditer. Je ne m'inquiète pas un seul instant de ce que la loi que nous étudions maintenant soit permanente. Mais j'appuie complètement l'attitude du Gouvernement en ce qu'ils en ont eu assez de ce qui s'est produit dans le passé. Il se peut très bien que le Gouvernement ait réagi de façon excessive, mais si c'est le cas, je suis bien d'accord. Je suis entièrement convaincu que nous devons désigner au sein de la Compagnie des Jeunes Canadiens de jeunes personnes qui ont réellement à coeur les intérêts de la Compagnie et qui ne visent pas à la détruire. Ils devraient s'intéresser à créer et à servir la nation. Ces services seront sans aucun doute reconnus et un jour ces personnes détiendront les postes de commande de la Compagnie des Jeunes Canadiens. Mais s'ils sont incapables de le prouver, ils ne seront pas à la direction et je ne crois pas que quiconque à cette table voudrait les y voir. J'approuve sans réserve l'attitude adoptée par le Ministre: que le Gouvernement se réserve la direction de la Compagnie jusqu'à ce qu'il soit hors de doute qu'elle se compose de personnes dont l'attitude est la bonne et qui exécutent le travail que nous en attendons tous.

Le sénateur Yuzyk: Mais si le Ministre a fait une certaine déclaration . . .

Le sénateur McDonald: C'est mon interprétation de la déclaration.

Le sénateur Flynn: Le Gouvernement est plus pessimiste que nous ne le sommes.

Le président: C'est pourquoi vous êtes un Conservateur.

Le sénateur Flynn: Habituellement, c'est le contraire. Mais peut-être que si le Président nous assurait, au nom du Ministre, qu'une fois la situation rétablie, il ré-examinera la législation . . .

Le président: Je regrette, mais je suis sûr que le sénateur Flynn comprendra qu'en ma capacité de président de ce comité, je ne puis prendre cet engagement. Mais le Ministre a toute ma confiance.

Le sénateur Yuzyk: Oui, mais il peut changer.

Le président: Il y en aura peut-être un meilleur.

Le sénateur Flynn: Possible.

Le sénateur Bourget: A cause des événements passés je ne critique pas les mesures que le Gouvernement vient de prendre.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Quelle autorité le Ministre possède-t-il d'expulser ces gens en cas d'inconduite?

Le président: Dans le moment, aucune.

Le sénateur Flynn: Ils sont nommés pour une période n'excédant pas trois ans, et il peut les employer pour un an, s'il le désire.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Quelle autorité le ministre a-t-il de les expulser pour indiscipline?

Le président: Il a le pouvoir de nommer les membres et le directeur du Conseil, mais c'est tout. Si la même situation se répète, il pourrait demander la démission des membres du Conseil. Mais auparavant, il ne pouvait pas faire cela parce que 10 des 15 membres étaient désignés par les volontaires eux-mêmes.

Le sénateur Flynn: Quoi qu'il en soit, je crois que notre position est claire; ce sera la responsabilité du Gouvernement.

Le président: Je vois que vous tombez enfin d'accord avec notre leader.

Le sénateur Flynn: Non.

Le sénateur Bourget: Ne recommençons pas encore.

Le sénateur Flynn: C'est la dernière chose que vous auriez dû dire, monsieur le Président.

Le président: Je vous connais, et c'est pourquoi je l'ai dite.

Le sénateur Yuzyk: Je ne retire toujours pas mon amendement parce que l'exécutif étant nommé le Conseil . . .

Quelques hon. Sénateurs: Le vote!

Le président: Vous avez droit à votre opinion, sénateur Yuzyk. Ceux qui sont en faveur de l'amendement du Sénateur Yuzyk? Ceux qui sont contre?

L'amendement est rejeté.

Le sénateur Smith: Je propose qu'on passe le rapport du bill.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Hon. Sénateurs: adopté.

Le président: L'article 2 est-il adopté?